

I Description de la formation :

Il est créé un DIU de MEDECINE et REANIMATION NEONATALES organisé par les Facultés de Médecine des Universités de : AMIENS – ANGERS – BESANCON – BORDEAUX – BREST – CAEN – CLERMONT FERRAND – DIJON – GRENOBLE – LILLE – LIMOGES – LYON - MARSEILLE – MONTPELLIER – NANCY - NANTES – NICE – PARIS Ile de France – POITIERS – RENNES – ROUEN - REIMS -SAINT-ETIENNE – STRASBOURG – TOULOUSE et TOURS.

Elle offre une formation complémentaire aux pédiatres désireux d'approfondir leurs compétences en Néonatalogie dans ses aspects théoriques et pratiques, préventifs et curatifs.

L'importance d'une formation spécialisée dans la prise en charge du nouveau-né a récemment été soulignée par la mise en oeuvre du plan en faveur de la périnatalité 1996-2000.

Les études conduisant à ce diplôme ont une durée de **2 ANS**.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Il y a QUATRE SEMESTRES de stage hospitalier post internat dans des services **reconnus validants** en médecine et réanimation néonatales.

Les candidats devront réaliser au moins deux semestres dans un service de médecine et réanimation néonatale, agréé par le Conseil Pédagogique, et au moins un semestre en maternité pendant lequel ils effectueront la prise en charge des nouveaux-nés en salle de naissance. Pendant leurs stages, les candidats assureront des gardes en réanimation néonatale au rythme d'au moins une garde par semaine (vacances non comprises). Pourront être admis, après avis du Conseil Scientifique, les stages effectués dans des services universitaires étrangers dans la limite d'un an. Deux semestres au moins devront être effectués dans un service universitaire.

ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Il est prévu **160 Heures d'enseignement réparties sur 2 ans** et regroupés sur une semaine semestrielle de 5 jours en automne et en hiver. Chaque journée de 8 heures est consacrée à un **thème de Néonatalogie**.

La **semaine d'hiver** comprend des conférences réalisées par des enseignants spécialistes du thème de la journée ainsi que des séminaires préparés par les candidats encadrés par un tuteur. Cette semaine permettra d'acquérir les bases théoriques indispensables, telle qu'embryologie, physiologie, et sémiologie.

La **semaine de printemps** est interactive permettant de tester les connaissances acquises lors de la semaine d'automne et répartie en 3 sessions :

- **Une table ronde de conduites à tenir pratiques** (diagnostic et traitement) sur le thème de la journée. Ces conduites à tenir seront présentées par les candidats organisés en groupes de 2 à 3, le sujet leur ayant été donné lors de l'inscription au DIU.. Une discussion sera ensuite organisée par le modérateur qui conclura par une synthèse.
- **Une séance de présentation et d'analyse critique de bibliographie.** Chaque candidat devra présenter au moins une analyse bibliographique (sur les 2 ans) dont le texte lui aura été remis lors de l'inscription au DIU.
- **Un enseignement dirigé** portant sur le thème de la journée et comprenant la présentation de **cas cliniques** et leur discussion. Les cas cliniques sont préparés et présentés par les candidats. Chaque candidat devra présenter au moins un cas clinique qu'il aura rédigé au préalable (sur les 2 ans).

Les sessions d'enseignement seront organisées successivement dans les 4 facultés contractantes.

MEMOIRE

Les candidats devront, au cours du premier semestre suivant leur inscription, déposer par écrit un projet de mémoire concernant un travail clinique ou expérimental original ayant trait à la Néonatalogie, à la Biologie du développement ou à la Périnatalogie. Le sujet devra être accepté par le conseil scientifique du DIU. Il doit être présenté conformément à la méthodologie conventionnelle des articles scientifiques et ne devra pas dépasser 25 pages dactylographiées en double interligne, bibliographie et figures non comprises.

Une publication en premier auteur dans une revue internationale à comité de lecture peut être acceptée par le jury d'examen en remplacement du mémoire.

PARTICIPATION A FORMATION MEDICALE CONTINUE

Au cours de leur stages pratiques validants, les candidats devront participer à des séances de Formation Médicale Continue ou des Congrès dont la validation sera assurée par un système d'unités de valeur.

A chaque réunion sont attribuées des Unités de Valeurs proposées par le conseil scientifique. Ces **U.V.ne** sont pas un jugement de qualité des réunions proposées mais témoignent de la pertinence du caractère formateur pour les candidats au **D.I.U.**, de la facilité d'accès pour les candidats, et des objectifs de néonatalogie. Ces **U.V.** sont **réévaluées annuellement** par le conseil pédagogique et mise à disposition des candidats lors de leur inscription.

Par exemple :

Journées Nationales de Néonatalogie, Journée Francophone de Recherche en Néonatalogie, European Society for Pediatric Research, American Society for Pediatric Research - 40 Unités

Société Française de Pédiatrie, Société Francophone de Recherche en Pédiatrie, Société Française de Médecine Périnatale - 35 Unités

Sociétés régionales de Néonatalogie, "Classes Vertes", Sociétés régionales de Périnatalogie - 20 Unités

Autres réunions (après avis du conseil scientifique) - 10 à 20 Unités

I Public concerné :

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme, après entretien avec examen de leur CV et avis motivé de la commission pédagogique :

- Les médecins titulaires du CES ou du DES de pédiatrie n'ayant pas la possibilité de s'inscrire à l'option
- Les médecins à diplôme étrangers reçus au concours de Praticien Adjoint Contractuel
- Les pédiatres diplômé d'un pays membre de la CEE
- Les médecins étrangers remplissant les critères ci-dessous

Les médecins étrangers, ou à diplôme étranger, titulaires du DIS de Pédiatrie ou remplissant dans leur pays d'origine les conditions requises pour l'exercice de la pédiatrie, ou de néonatalogie ou étant en dernière année de formation en pédiatrie ou en néonatalogie dans leur pays pourront s'inscrire après avoir satisfait à **UN EXAMEN PROBATOIRE**.

Toutefois, sont dispensés de cet examen probatoire les pédiatres diplômés d'un pays membre de la CEE qui seront inscrits dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'examen probatoire préalable à l'inscription a pour Jury les directeurs de l'enseignement. Cet examen comporte :

- Une épreuve écrite rédactionnelle et/ou une épreuve de Questions à Choix Multiples notée sur **40**
- Une interrogation orale par le Jury notée sur **40**.

La note de **40/80** est requise pour solliciter l'autorisation d'inscription au DIU.

Le programme est celui du DES de pédiatrie.

Ces médecins devront avoir validé leur formation en pédiatrie ou en néonatalogie dans leur pays d'origine pour être autorisé à présenter les épreuves de l'examen final

Du fait de l'organisation pratique, le nombre d'inscriptions est limitée à **20 PAR AN**

I Modalités d'accès :

Responsable de l'enseignement :

Pr Marine BUTIN
Hôpital Femme Mère Enfant
Service néonatalogie
59 boulevard Pinel 69500 Bron
marine.butin@chu-lyon.fr

Renseignements administratifs :

Université Claude Bernard Lyon 1
Bureau des DU/DIU
8, avenue Rockefeller 69373 LYON Cedex 08
formation-diplomante7@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

Les modalités de validation sont définies par les directeurs de l'enseignement et sont les suivantes :

La participation aux quatre semaines d'enseignement est **obligatoire** avec **au moins une** participation active à chaque session d'enseignement interactif définies plus haut. Cette obligation permet de présenter l'examen.

L'EXAMEN est organisé annuellement. Il comprend :

- Une **épreuve écrite** notée sur **80** comprenant une analyse de 4 cas cliniques
- Une **épreuve orale de présentation bibliographique** notée sur **40** dont 20 points pour la synthèse et 20 points pour l'analyse critique.
- Un **mémoire** noté sur **60** : 20 points pour la qualité scientifique du travail, 20 points pour la présentation du travail (forme et rédaction), 20 points pour la soutenance. Celle-ci consiste en une présentation orale de 15 minutes suivie d'une discussion.

Une note inférieure à **6/20** à l'une des épreuves est éliminatoire.

L'OBTENTION DU DIU DE MEDECINE ET REANIMATION NEONATALE NECESSITE :

- l'obtention d'un total minimum de 100 points aux épreuves définies ci-dessus.
- L'obtention d'au moins 100 unités de valeurs de F.M.C. tel que défini plus haut.
- La validation de 24 mois de stages pratiques (vacances comprises) prononcée par le jury après avis du ou des chefs de service concernés, y compris des 48 gardes médicales et la compétence attestée de prise en charge des nouveau-nés en maternité.

Le Jury d'examen est constitué par les directeurs de l'enseignement auxquels peuvent s'associer 2 à 4 autres membres du corps universitaire ou hospitalier ou des organismes de recherche nationaux (**INSERM, CNRS**) ayant participé à l'enseignement.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES :

Les titulaires d'un titre de **Chef de Clinique des Universités-Assistant des hôpitaux en Pédiatrie** justifiant, depuis moins de trois ans, d'au moins quatre semestres de stage dans des services reconnus validant par la Direction de l'enseignement, peuvent s'inscrire en surnombre (Article 4.3) et présenter un **EXAMEN D'EQUIVALENCE** consistant en la présentation et la soutenance d'un article de la littérature internationale avec comité de lecture, publié ou accepté pour publication, où ils figurent en **premier** auteur. Cet examen sera noté sur **20**. L'obtention du **DIU de Médecine et Réanimation Néonatale** l'obtention d'un total minimum de 10 points.

Les médecins étrangers ayant réussi l'examen probatoire du **DU de Néonatalogie de Nancy** pourront déposer une demande d'inscription sans repasser d'examen probatoire. Les stages effectués dans le cadre de ce DU pourront être pris en considération pour tout ou partie, après avis du conseil pédagogique, dans le cadre du DIU.

Les candidats ayant effectué tout ou partie des stages pratiques requis avant l'année universitaire 1996/1997 pourront bénéficier d'une validation rétroactive de leur stage pratique sur décision scientifique obtenue après avis du ou des chefs de service concernés.

Modalités d'évaluation :

Les modalités de validation sont définies par les directeurs de l'enseignement et sont les suivantes :

La participation aux quatre semaines d'enseignement est **obligatoire** avec **au moins une** participation active à chaque session d'enseignement interactif définies plus haut. Cette obligation permet de présenter l'examen.

L'EXAMEN est organisé annuellement. Il comprend :

- Une **épreuve écrite** notée sur **80** comprenant une analyse de 4 cas cliniques
- Une **épreuve orale de présentation bibliographique** notée sur **40** dont 20 points pour la synthèse et 20 points pour l'analyse critique.
- Un **mémoire** noté sur **60** : 20 points pour la qualité scientifique du travail, 20 points pour la présentation du travail (forme et rédaction), 20 points pour la soutenance. Celle-ci consiste en une présentation orale de 15 minutes suivie d'une discussion.

Une note inférieure à **6/20** à l'une des épreuves est éliminatoire.

L'OBTENTION DU DIU DE MEDECINE ET REANIMATION NEONATALE NECESSITE :

- l'obtention d'un total minimum de 100 points aux épreuves définies ci-dessus.
- L'obtention d'au moins 100 unités de valeurs de F.M.C. tel que défini plus haut.
- La validation de 24 mois de stages pratiques (vacances comprises) prononcée par le jury après avis du ou des chefs de service concernés, y compris des 48 gardes médicales et la compétence attestée de prise en charge des nouveau-nés en maternité.

Le Jury d'examen est constitué par les directeurs de l'enseignement auxquels peuvent s'associer 2 à 4 autres membres du corps universitaire ou hospitalier ou des organismes de recherche nationaux (**INSERM, CNRS**) ayant participé à l'enseignement.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES :

Les titulaires d'un titre de **Chef de Clinique des Universités-Assistant des hôpitaux en Pédiatrie** justifiant, depuis moins de trois ans, d'au moins quatre semestres de stage dans des services reconnus validant par la Direction de l'enseignement, peuvent s'inscrire en surnombre (Article 4.3) et présenter un **EXAMEN D'EQUIVALENCE** consistant en la présentation et la soutenance d'un article de la littérature internationale avec comité de lecture, publié ou accepté pour publication, où ils figurent en **premier** auteur. Cet examen sera noté sur **20**. L'obtention du **DIU de Médecine et Réanimation Néonatale** l'obtention d'un total minimum de 10 points.

Les médecins étrangers ayant réussi l'examen probatoire du **DU de Néonatalogie de Nancy** pourront déposer une demande d'inscription sans repasser d'examen probatoire. Les stages effectués dans le cadre de ce DU pourront être pris en considération pour tout ou partie, après avis du conseil pédagogique, dans le cadre du DIU.

Les candidats ayant effectué tout ou partie des stages pratiques requis avant l'année universitaire 1996/1997 pourront bénéficier d'une validation rétroactive de leur stage pratique sur décision scientifique obtenue après avis du ou des chefs de service concernés.

Session de la formation :

Date de début : 20/11/2024 Date de fin : 06/06/2025

Conditions d'accès :

Les candidats doivent envoyer un CV au responsable pédagogique (coordonnées ci-dessous).

L'accord écrit du responsable devra obligatoirement être joint au dossier d'inscription

Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :

MARINE BUTIN : jean-charles.picaud@chu-lyon.f

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 7 : formation-diplomante7@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 7 : formation-diplomante7@univ-lyon1.fr

Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 800 € par an

Si prise en charge employeur : 800 € par an